



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6197  
25 février 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 18 FEVRIER 1965 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
PREMIER MINISTRE DE LA GAMBIE

Au nom du Gouvernement de la Gambie et en ma qualité de Premier Ministre, j'ai l'honneur de vous informer que la Gambie, ayant accédé aujourd'hui à l'indépendance, demande son admission à l'Organisation des Nations Unies avec tous les droits et les devoirs que cette admission comporte.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir saisir le Conseil de sécurité de cette demande à sa prochaine séance. A cette fin, je vous adresse ci-joint une déclaration faite en application de l'article 58 du règlement intérieur du Conseil.

Le Premier Ministre,  
(Signé) D. K. JAWARA

DECLARATION

La Gambie ayant demandé son admission à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur, au nom du Gouvernement de la Gambie et en ma qualité de Premier Ministre, de déclarer que la Gambie accepte les conditions de la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à les remplir.

Le Premier Ministre,  
(Signé) D. K. JAWARA

-----

